

COMMUNE DE MEUSNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

- :- :- :- :- :- :- :-

L'An deux Mil vingt, le 22 octobre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme Carole ROUSSEAU, Maire, 16 octobre 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick GIBault, premier adjoint au Maire. En raison de l'état d'urgence sanitaire, afin de garantir la sécurité des conseillers participants à la réunion et ainsi que le permet l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente. D'autre part, en application de l'article 10 de l'ordonnance précitée cette réunion a eu lieu en présence du public, mais avec un effectif limité à 15 personnes adapté à la salle et au respect des mesures barrières.

Etaient présents : M. GIBault, Mme CHUET, M. ROUSSEAU adjoints, Mme PELTIER, M. HECQUET, M. LARCHET, M. GAILLARD, Mme DANGER, M. POITOUX, M. LE PAVIC.

*Mme ROUSSEAU a donné procuration à M. GIBault,
Mme BRIGOT a donné procuration à Mme CHUET,
Mme ROUPILLARD a donné procuration à M. ROUSSEAU,
M. ALIBRAN a donné procuration à Mme PELTIER,
Mme LE TRAOUENZ a donné procuration à M. LE PAVIC.*

Mme PELTIER a été désignée secrétaire de séance.

N° 20201022-01
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
AVEC FREE MOBILE POUR ACCUEILLIR DES INSTALLATIONS
DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE
SUR LE SITE DE LA STATION D'EPURATION

M. GIBault expose à l'assemblée que dans le cadre du déploiement de son réseau de téléphonie mobile, FREE MOBILE souhaite installer une antenne relais sur la commune de Meusnes au lieudit « le Fossé Poulet », sur les parcelles cadastrées Section B n ° 861 et 862 accueillant les installations de traitement des eaux usées. Ce projet nécessite l'implantation sur une portion de terrain de 10 m x 10 m d'une antenne de 42 mètres de hauteur.

La commune étant propriétaire de l'immeuble, il convient d'établir une convention d'occupation du domaine public définissant les conditions dans lesquelles Free Mobile occupe l'emplacement d'une centaine de mètres carrés au sol destiné à accueillir les équipements techniques du co-contractant nécessaires à son activité d'exploitant de systèmes de communications électroniques.

Le Conseil Municipal,
Après échanges,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

DECIDE de conclure une convention d'occupation du domaine public pour une durée de douze années entières et consécutives avec FREE MOBILE pour un emplacement de 84 m²

Accusé de réception en préfecture 041-214101396-20201022-01-DE Date de réception préfecture : 06/11/2020

environ destiné à recevoir les équipements techniques du preneur, sur un terrain appartenant à la commune de Meusnes, situé en cette commune au lieudit « le Fossé Poulet », cadastré section B n° 861 et 862 moyennant une redevance annuelle d'occupation de 3 000.00 € (trois mille euros), étant ici précisé que les équipements ne devront en aucun cas constituer une source de nuisance pour les équipements existants de la station d'épuration exploitée par la commune (compatibilité radio-électrique notamment),

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'occupation, annexée à la présente délibération, qui sera rédigée en la forme sous-seings- privés et d'une manière générale effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Fait et délibéré en séance les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Carole ROUSSEAU



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
de Loir-et-Cher

le : - 6 NOV. 2020

Reçu le : - 6 NOV. 2020
Publié ou notifié

le : - 7 NOV. 2020

Pour le Maire,
L'Adjoint



Patrick GIBAULT

Accusé de réception en préfecture
041-214101396-20201022-01-DE
Date de réception préfecture :
06/11/2020